

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations Séance du 23 septembre 2020 Par suite d'une convocation en date du 16 septembre, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 23 septembre à 20h30 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 14 Délibération n°D_2020_09_23_06</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, M. Christophe Piazzoni, Mme Pierrette Baton-Marechal, M. Marc Brunier, Mme Carole Chen, Mme Josiane Masson, Mme Cécile Pakosz, M. Norbert Regard Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : Mme Anne-Marie Ceccon à M. Marc Brunier, Mme Emilie Combes à Mme Pierrette Baton-Marechal, M. Louis Buda à M. Georges Canicatti, M. Laurent Esteulle à Mme Josiane Masson Absent excusé : M. Jean-Philippe Gecchele Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton-Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Modification des tarifs des loyers des appartements communaux (bâtiment mairie : appartements n°3 et 4, bâtiment cure : appartements n°1 et 2, bâtiment Ferme de Lise : appartements n°1 et 2)

Vu la délibération n°D_2013_12_18_02 du 18 décembre 2013 fixant les tarifs et charges des loyers des appartements communaux,

Vu la délibération n°D_2016_06_29_02 du 29 juin 2016 fixant le tarif du loyer de l'appartement communal n°1 situé au bâtiment « Ferme de Lise »,

Vu la délibération n°D_2016_06_29_03 du 29 juin 2016 fixant le tarif du loyer de l'appartement communal n°2 situé au bâtiment « Cure »,

Vu la délibération n°D_2016_10_25_11 du 25 octobre 2016 fixant le tarif du loyer de l'appartement communal n°2 situé au bâtiment « Ferme de Lise »,

Vu la délibération n°D_2017_06_01_15 du 1^{er} juin 2017 fixant le tarif du loyer de l'appartement communal n°3 situé au bâtiment « Mairie »,

Vu la délibération n°D_2018_06_14_07 du 14 juin 2018 fixant le tarif du loyer de l'appartement communal n°4 situé au bâtiment « Mairie »,

Considérant les difficultés rencontrées pour louer les appartements communaux aux tarifs actuels,

Considérant les différents changements de locataires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées :

* **DECIDE** de diminuer le montant mensuel du loyer de l'appartement n°3 situé au bâtiment « Mairie » à hauteur de 800 € à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

* **DECIDE** de diminuer le montant mensuel du loyer de l'appartement n°4 situé au bâtiment « Mairie » à hauteur de 800 € à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

* **DECIDE** de diminuer le montant mensuel du loyer de l'appartement n°1 situé au bâtiment « Cure » à hauteur de 650 € + 89 € de charges mensuelles à compter du 15 septembre 2020 ;

* **DECIDE** de diminuer le montant mensuel du loyer de l'appartement n°2 situé au bâtiment « Cure » à hauteur de 1110 € + 100 € de charges à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

* **DECIDE** de diminuer le montant mensuel du loyer de l'appartement n°1 situé au bâtiment « Ferme de Lise » à hauteur de 1290 € à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

* **DECIDE** de diminuer le montant mensuel du loyer de l'appartement n°2 situé au bâtiment « Ferme de Lise » à hauteur de 1290 € à compter soit de la date de départ des locataires en place soit au 11 décembre 2020 ;

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 25 SEP. 2020	Fait à Contamine Sarzin, le 25 septembre 2020
Et de la publication le : 28 SEP. 2020	Le Maire, Georges CANICATTI

